

AR Prefecture

063-216302588-20241018-DEL2024101805-DE
Reçu le 24/10/2024
Publié le 24/10/2024

DEL2024101805

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

PROCURATION : 1

VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, Dix Huit Octobre à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène, VERNET Thimothée.

Absents : BAARDMAN Bruno, COSTE Roger, OLIVIER Katia

Procuration : BAARDMAN Bruno à PEUDEVIN Mireille

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables émis par le service de gestion comptable d'Ambert,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Admet** en non-valeur les titres de recette dont le montant s'élève à :
 - **276.71€** pour le budget de l'assainissement

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le : 24/10/2024
- et de sa publication le : 24/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

